

COMMUNE DE RIOUX
SÉANCE DU 06 OCTOBRE 2022

Le 06 Octobre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Rioux se sont réunis dans la salle de la mairie sur convocation du 04 Octobre 2022 sous la présidence de Monsieur Philippe SOULISSE.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Philippe SOULISSE, Jean-Michel MEGRAUD, Benoît BRIDIER, Jean Joël BODIN, Stéphane BOUILLON, Francis BONNIN, Nicolas CHAUDET.
Mmes Sylvie VIGNAUD, Gaëlle LUCAZEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes Nathalie DUCHIRON, Claude LOISEAU, Nadège GERBIER.
MM. Sylvain GOUGEON, Daniel FAURE, François TURPIN.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Gaëlle LUCAZEAU.

❖ INFORMATION

1. CONSTAT DES TRAVAUX VOIRIE : RUE DE CHEZ MOINARD

Comme indiqué lors du précédent conseil, une réunion a eu lieu le 4 octobre 2022 sur le lieu des travaux « Rue de chez Moinard » avec les membres de la commission Voirie, le représentant du Syndicat de la Voirie 17 et les représentants de l'entreprise EIFFAGE.

Monsieur le Maire commence par présenter des photos avant et après travaux.

Le constat est unanime, les problèmes relevés et évoqués sur cette voirie sont :

- Des rainurages
- L'application en plusieurs "passes" qui a entraîné des problèmes de recouvrement
- L'accentuation des défauts voirie déjà existants entraînant des secousses plus importantes au passage des véhicules
- Un délai de 2 mois entre la préparation (la mise en place de la couche d'accroche) et l'application ECF le 23 août
- Des décollements partiels de la couche d'accrochage en juillet
- La mauvaise tenue de l'application ECF (même 3 semaines après son application) avec des empreintes des pneus de tracteur ou de camion
- Le marquage et même le décollement sur l'application avec une simple pelle
- L'absence de finition sur les bordures
- La repousse de végétation sur la voie dès l'application
- La limitation de la garantie à une seule année après la réalisation.

Monsieur le Maire rappelle que nous attendions du syndicat de Voirie 17 un résultat de qualité sur la rue de Chez Moinard, compte tenu des problèmes déjà rencontrés sur la rue du Cimetière il y a deux ans. L'entreprise était donc prévenue et attendue sur ces nouveaux travaux.

La commission Voirie précise que, lors du rendez-vous organisé avec les représentants des deux entreprises, ces derniers étaient satisfaits du travail effectué et avaient indiqué ne pas pouvoir les modifier.

Le Conseil Municipal n'accepte pas en l'état la réfection de la rue de chez Moinard et refuse que Monsieur le Maire signe le procès-verbal de réception des travaux.

Monsieur le Maire se renseignera auprès du directeur du Syndicat de la Voirie pour connaître les recours dont la commune dispose pour refuser la signature du procès-verbal et le paiement des travaux. Il en informera le Conseil lors de la prochaine réunion le jeudi 20 octobre.

Fin de la séance à 20 heures

Philippe SOULISSE

Jean-Michel MEGRAUD

Sylvie VIGNAUD

Gaëlle LUCAZEAU

Stéphane BOUILLON

Nicolas CHAUDET

Benoît BRIDIER

Francis BONNIN

Jean Joël BODIN